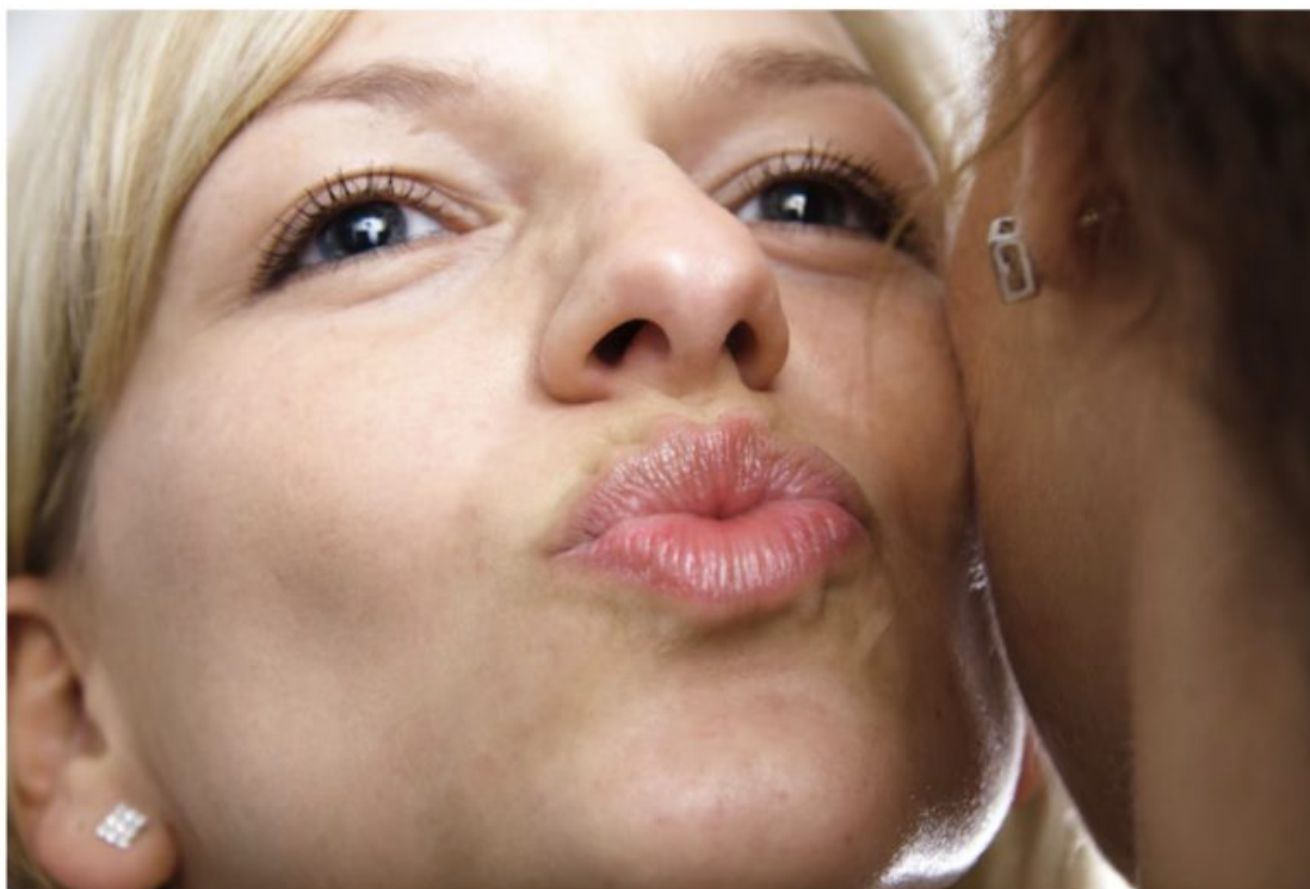


Ils sont fous ou dhimmis ces Belges ? Interdit de se faire la bise sur le lieu de travail...

écrit par Jeanne la pucelle | 8 février 2025



▲ Illustration © ThinkStock



▲ Illustration © ThinkStock

Depuis quand faut-il un texte officiel, un règlement, voire une loi, pour régir les liens privés ? Parce que, même au boulot, se faire la bise, serrer la main ou saluer d'un négligent « salut, bonjour... » relève depuis toujours de la vie privée. Il y a des gens qui n'aiment pas faire faire la bise ? Et alors, ils le disent, tendant la main ou saluent à l'encan « bonjour tout le monde »... On devient si robotisés, si prêts pour le Meilleur des Mondes qu'on doit laisser des règlements régir nos rapports ?

Question de la Béotienne : y aurait-il un rapport avec l'islamisation de l'Europe et l'interdiction d'embrasser les femmes musulmanes pour qui n'est ni son époux, ni son père, ni ses frères ? Si même les Flamands mettent les bouchées doubles, ça promet !

MONIQUE B

Pas de bisous: la consigne étonnante de la Ville de Louvain

Si le baiser de salutation est une pratique en voie de disparition sur le lieu de travail, il reste beaucoup plus courant en Wallonie qu'à Bruxelles et, surtout, qu'en Flandre. De là à l'interdire, il n'y a qu'un pas... que la Ville de Louvain vient de franchir, [relate Het Laatste Nieuws](#) (HLN).

Source: Het Laatste Nieuws

Le nouveau conseil communal de la Ville de Louvain, à majorité Vooruit-Groen-CD&V, a adopté en décembre dernier un nouveau code de conduite que le personnel et les élus sont désormais tenus de respecter. Parmi ces consignes, détaillées dans la brochure "Kompas" (boussole), l'une d'entre elles attire plus particulièrement l'attention: les baisers sur la joue pour dire bonjour ou au revoir, c'est fini.

"En Flandre, il n'est pas courant d'embrasser un collègue sur le lieu de travail"

"En Flandre, il n'est pas courant d'embrasser un(e) collègue sur le lieu de travail. Il existe néanmoins des exceptions, comme lors des vœux du Nouvel An, organisés au sein de l'entreprise", explique Kevin Strubbe, spécialiste de la bienséance et du savoir-vivre, soit du respect des bonnes manières en société. "En matière de baiser, les règles ne sont pas les mêmes au sein de la société et dans l'univers professionnel", commente-t-il.

"Dans la vie de tous les jours, c'est souvent la femme qui détermine si elle embrasse son interlocuteur ou non. Pas à haute voix mais d'un geste clair, un signe de la main par exemple. Sur le lieu de travail, la crise sanitaire et les changements sociétaux ont profondément modifié le protocole de salutation. Avant, il n'y avait pas de règles mais aujourd'hui si, et elles varient en fonction de l'endroit où vous vivez", ajoute-t-il.

"Une différence frappante entre Flamands et Wallons"

"On observe une différence frappante entre les Flamands

et les Wallons”, souligne pour sa part Evy Sadicaris, experte en bien-être psychosocial au sein du groupe de services RH Liantis. “Dans le sud du pays, il est de coutume d’embrasser tout le monde et si vous ne le faites pas, c’est parfois mal vu. C’est une habitude très marquée culturellement (...) Dans certaines régions, les hommes s’embrassent régulièrement, dans d’autres beaucoup plus rarement”, note-t-elle.

Plus de clarté

“Pour répondre aux hésitations du personnel en la matière, certaines entreprises décident désormais de fixer des consignes. Je ne suis pas un grand défenseur du règlement mais il apporte ici une clarification. Des réponses claires à l’incertitude”, analyse Kevin Strubbe, qui compare cette démarche au code vestimentaire précisé dans les faire-part de mariage: “Des règles claires rassurent les gens”. Quant à la rigidité d’une telle règle et ses éventuelles exceptions (anniversaire, fête de départ, cadeaux, etc.), il préfère dédramatiser et encourager le dialogue entre les personnes concernées, pour obtenir le consentement et éviter le malaise.

Parmi les autres points du règlement d’ordre intérieur, il est également interdit au personnel communal d’aimer une publication Facebook critique à l’égard de la Ville ou de faire ses courses avec sa voiture de société pendant les heures de travail.

<https://www.7sur7.be/insolite/pas-de-bisous-la-consigne-etonnante-de-la-ville-de-louvain~a888964a/>